

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 16 JANVIER 2015

ORDRE DU JOUR : SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Ce CTL convoqué en 1ère instance le 9 janvier a été boycotté par toutes les O.S. : les élus FORCE OUVRIERE ont fait parvenir une déclaration à la direction locale (voir ci-dessous).

Madame la Directrice,

Vous avez convoqué pour le vendredi 9 janvier 2015 un Comité Technique Local afin de répartir les 7 suppressions d'emplois dans le département de Tarn et Garonne.

Les élus FORCE OUVRIERE vous ont maintes fois alertée sur la limite de cet exercice dangereux.

Dangereux, car derrière les emplois, il y a des agents et après la diminution d'effectif, le travail reste, quoi qu'en disent la Direction Générale et la directrice départementale.

Il y a maintenant un énorme problème de souffrance au travail que toutes les potions magiques de la DG ne pourront résoudre.

Les élus FORCE OUVRIERE tirent le signal d'alarme : il vous faut entendre ou mieux, écouter, ce qui remonte des services.

*Les services sont exsangues, à bout de souffle et n'ont aucune visibilité sur l'avenir.
Le tunnel dans lequel vous entraînez les agents n'a pas de fin, ils n'en voient pas le bout.*

Alors, il faut cesser de supprimer des emplois en habillant ces suppressions de fléchages, correctifs de charge et redéploiements, gains de productivité et autres...

Vous supprimez des emplois parce que la politique menée par tous les gouvernements veut que les fonctionnaires soient responsables de la crise et qu'il faut supprimer les fonctionnaires.

*C'est pourquoi, à force de supprimer des emplois, on supprime des missions et on en arrive à faire des **ventes à la découpe des missions de service public de la DGFIP.***

Les élus FORCE OUVRIERE ne peuvent cautionner la disparition du service public républicain.

Service public essentiel en ces temps de crise et de troubles.

C'est pourquoi nous ne siégeons pas au CTL du 9 janvier.

Les élus FO DGFIP

Il a donc été à nouveau convoqué le 16 janvier.

7 suppressions dans le département : 1 A+ (IDIV), 1 A, 2 B et 3 C

Pour répondre aux déclarations liminaires, la directrice a insisté sur la montée en puissance de la dématérialisation, la réforme de l'accueil (création de pôles téléphoniques interdépartementaux et diminution des horaires d'ouverture au public) et les simplifications de service.

FORCE OUVRIERE a rétorqué que ces évolutions ne compensent déjà pas les emplois supprimés mais qu'en plus, elles seront génératrices de nouvelles suppressions d'emplois.

FORCE OUVRIERE insiste sur le mal être dans les services, la pression grandissante subie par les agents qui ne voient pas d'issue. Parler d'allègement et de simplification est pratiquement une provocation.

Pour FORCE OUVRIERE, il y a une rupture entre les agents et la direction.

La directrice campant sur sa position, s'attache à expliquer la répartition de ces suppressions :

Pour les A+, la cible d'un département de notre catégorie serait :

1 AGFIP, 1 AFIP (au lieu de 0), 2 AFIPA (au lieu de 4), 1 à 2 IP direction, 2 à 3 IP chargés des missions audit et 3 IDIV (au lieu de 5).

Le poste d'IDIV supprimé pour 2015 est ciblé sur la direction.

Les 2 prochains IDIV qui partiront ne seront pas remplacés.

Le poste de A supprimé est celui de la Paierie. La direction profite du départ de l'adjoint par voie de promotion/mutation et indique que le ratio charges/agent (?) est le moins élevé du département.

Les 2 emplois B supprimés sont ciblés :

- l'un en direction en profitant de 2 départs en 2015 dont un au service « dépôts et services financiers »

- l'autre à la trésorerie municipale en s'appuyant sur un ratio charges/agent inférieur (?) et au départ de la comptabilité de Tarn et Garonne Habitat au privé en 2016 ainsi que 4 départs prévus en 2015.

Les 3 emplois C supprimés :

- 1 sur SIP Montauban (3 postes vacants)

- 1 sur PTGC (poste vacant)

- 1 sur service technique de Moissac (il s'agit de l'emploi de gardien concierge transféré au service commun et qui sera vacant suite à départ à la retraite) .

FORCE OUVRIERE fait remarquer que sur ces 3 emplois le seul critère de suppression est le poste vacant !

La directrice confirme.

Ce que nous pouvons dire, c'est que l'habillage charges a fait son temps et qu'on en vient à dire crûment les choses : on supprime sans raison !

Donc le nouveau critère de suppression d'emplois étant le poste vacant, retenez vos collègues !!!!

Vote contre : 2 FO, 2 Solidaires, 1 CGT et 1 CFDT

Questions diverses

Déménagement CDFiP Montauban :

- Une « cagnotte » sur l'enveloppe de crédits va permettre le changement des luminaires pour répondre aux préconisations de l'ISST.

- Sur le reliquat de budget déconcentré 2014, la direction a acquis 50 bureaux,

- La réunion d'ouverture de chantier a eu lieu le 8 janvier 2015 et les travaux ont commencé,

- Le calendrier prévisionnel du déménagement est maintenu au 1^{er} trimestre,

- La construction du bâtiment annexe n'a pas encore commencé. La direction doit prendre contact avec le propriétaire...

Les élus FO-DGFIP en CTL :

Alexandre AUDOYNAUD, Jean-Michel WISCART, Jean-Pierre MAURIE